

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le quinze avril, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de RIANTEC, sous la présidence de M. LE GALL Michel, maire.

● Nombre de Conseillers en exercice : 27

● Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2008

◆ **PRESENTS** : M. LE GALL, M. BONHOMME, Mme ORGEBIN, M. LE LEUCH, Mme LE NORMAND, M RIVALLAIN, M. GODARD, , Mme LE BAYON, Mme GAUTIER, M. LE SQUER, M. QUEÏNNEC, Mme PIRAUD, M. CALCAGNI, Mme LE BORGNE, Mme LE FLOCH, M. DREAN, Mme LE BOUTER, Mme BOULBEN, Mme BOUTER-PALARIC, M. MALARDE

◆ **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : M. BOULARD à M. BONHOMME, M. LE FEE à Mme GAUTIER, M. LE CORRE à Mme BERTRANOU

M. BONHOMME est nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

Question n° 1

Installation d'un conseiller municipal

Mr Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Louis LABOURIER à compter du 14 avril 2008.

En application de l'article L. 270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Par conséquent, Mr le Maire proclame Monsieur Christian UGUEN installé dans ses fonctions de conseiller municipal à compter de la vacance du siège.

FINANCES

Question n° 2

CONTRAT ECOLE PRIVEE MATERNELLE

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 1997 autorisant un contrat d'association avec l'Ecole Maternelle St Joseph.

La Commission des Finances réunie le 14 avril 2008, ayant émis un avis favorable,

Il ressort que, du montant des dépenses de fonctionnement établies au titre de l'année 2007 pour l'école maternelle publique, la participation communale s'élève à 805,95 Euros par élève pour l'année 2008.

ANNEXE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2007 ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

NATURE DES DEPENSES		
DEPENSES A RETENIR		
Entretien des locaux affectés à l'Enseignement : 1 054,45 €		
* Imputation 011-60631	Fournitures d'entretien	1 054,45 €
Frais de chauffage, eau, éclairage et nettoyage des locaux à l'usage des élèves : 9 309,19 €		
* Imputation 011-60612	Electricité – Energie	8 951,79 €
* Imputation 011-60611	Eau	357,40 €
Entretien, fournitures et, s'il y a lieu, remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement n'ayant pas le caractère de biens d'équipement : 6 614,47 €		

* Imputation 011-6068	Autres matières et fournitures	4 744,28 €
* Imputation 011-60632	Fournitures petit équipement	67,50 €
* Imputation 011-60636	Vêtements de travail	217,68 €
* Imputation 011-61522	Bâtiments	108,84 €
* Imputation 011-61558	Autres biens mobiliers	470,78 €
* Imputation 011-6156	Maintenance	1 005,39 €
Achat de registres et imprimés à l'usage des classes (hors fournitures scolaires qui font l'objet de subventions à caractère social) : 199,50 €		
* Imputation 011-6182	Documentation	199,50 €
Frais de télécommunications : 350,99 €		
* Imputation 011-6262	Télécommunications	350,99 €
Pharmacie : 135,17 €		
* Imputation 012-6475	Médecine du travail, pharmacie	135,17 €
Rémunération des agents de service qui assistent les enseignants dans les classes maternelles (salaires et charges sociales) : 69 379,20 €		
* Imputation 012-64	Traitements ATSEM	69 379,20 €
TOTAL		87 042,97 €

Effectif Ecole Maternelle Publique au 01/01/2008 : 108 élèves
 Soit $\frac{87\,042,97}{108} = 805,95$ Euros

Effectif Ecole Maternelle Privée au 01/01/2008 : 69 élèves
 Soit $805,95 \times 69 = 55\,610,55$ Euros

Pour mémoire, le montant alloué en 2007 était de 798,50 Euros par élève.

DELIBERE

Après délibération, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 2 abstentions, adopte le contrat pour l'école maternelle privée pour l'année 2008.

Question n°3

CONTRAT ECOLE PRIVEE PRIMAIRE

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 15 Mars 1979, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'intervention des contrats d'association, sollicités par l'Ecole privée St Joseph, en ce qui concerne les classes élémentaires.

La Commission des Finances réunie le 14 avril 2008 ayant émis un avis favorable,

En application de la circulaire interministérielle du 20/10/1978 et de la circulaire n° 50 du 14/02/1961, il en ressort que, du montant des dépenses établies au titre de l'année 2007, la participation communale s'élève à 268,97 Euros par élève pour l'année 2008.

ANNEXE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2007
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

NATURE DES DEPENSES	
DEPENSES A RETENIR	
Entretien des locaux affectés à l'Enseignement : 1 054,47 €	
* Imputation 011-60631	Fournitures d'entretien 1 054,47 €

Frais de chauffage, eau, éclairage et nettoyage des locaux à l'usage des élèves : 11 816,70 €		
* Imputation 011-60612	Electricité – Energie	11 816,70 €
Entretien, fournitures et, s'il y a lieu, remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement n'ayant pas le caractère de biens d'équipement : 7 049,80 €		
* Imputation 21-2184	Mobilier	4 623,86 €
* Imputation 011-60632	Fournitures de petits équipements	177,40 €
* Imputation 011-6068	Autres matières et fournitures	1 448,63 €
* Imputation 011-61522	Bâtiment	0,00 €
* Imputation 011-61558	Autres biens mobiliers	0,00 €
* Imputation 011-6156	Maintenance	799,91 €
Achat de registres et imprimés à l'usage des classes (hors fournitures scolaires qui font l'objet de subventions à caractère social) : 192,00 €		
* Imputation 011-6182	Documentation	192,00 €
Frais de télécommunications : 426,46 €		
* Imputation 011-6262	Télécommunications	426,46 €
Prestations extérieures : 150,00 €		
* Imputation 011-6288	Autres services extérieurs	150,00 €
Rémunération des femmes de ménage chargées du nettoyage des classes : 25 842,86 €		
* Imputation 012-64	Frais de personnel	25 842,86 €
TOTAL		46 532,29 €

Effectif Ecole Primaire Publique au 01/01/2008 : 173 élèves
 Soit $\frac{46\,532,29}{173} = 268,97$ Euros

Effectif Ecole Primaire Privée au 01/01/2008: 120 élèves
 Soit $268,97 \times 120 = 32\,276,40$ Euros

Pour mémoire, le montant alloué en 2007 était de 253,46 Euros par élève.

DELIBERE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le contrat pour l'école primaire privée pour l'année 2008.

Question n° 4

FOURNITURES SCOLAIRES

EXPOSE

Monsieur Le Maire propose d'augmenter de 2,00 % le crédit alloué aux écoles pour les dépenses de fournitures scolaires.

Le règlement des fournitures scolaires sera effectué conformément aux règles générales de la comptabilité publique et de la jurisprudence de la Cour des Comptes, entre les mains des fournisseurs, sur production de factures ou de mémoires.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser le crédit alloué aux écoles pour l'année 2008 de la façon suivante :

	Ecoles Maternelles et Primaires
Fournitures scolaires	47,23 €
Photocopies	2,04 €
TOTAL PAR ELEVE	49,27 €

DELIBERE

La commission des Finances réunie le 14 avril 2008 ayant émis un avis favorable,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le crédit de 49,27 Euros par élève pour les dépenses de fournitures scolaires pour l'année 2008.

Question n° 5**SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL
APEL****EXPOSE**

En vertu de l'article 7 de la loi n° 59.1557 du 31 décembre 1959, les communes peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social, tout enfant, sans considération de l'établissement qu'il fréquente. L'aide de la collectivité vise à abaisser le prix de la prestation à la charge des familles. Ne s'agissant pas de subvention de fonctionnement, la procédure normale de ces aides aux familles se fait par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à l'association « APEL » une subvention d'un montant de 7 294,00 € pour l'année 2008.

Cette subvention permettra de couvrir les frais de déplacement des élèves de l'école maternelle Saint Joseph demi-pensionnaires qui rejoignent le restaurant scolaire le midi.

DELIBERE

La commission des Finances réunie le 14 avril 2008 ayant émis un avis favorable,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 2 abstentions, décide :

- d'allouer à l'association des parents d'élèves « APEL » une subvention à caractère social d'un montant de 7 294,00 euros pour l'année 2008,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- de procéder à l'inscription des crédits nécessaires au budget principal de la commune.

Question n° 6**VOTE DES TAUX 2008****EXPOSE**

Monsieur Le Maire propose ne pas augmenter les taux d'imposition de l'année 2008 pour les taxes directes locales. Par conséquent, il est proposé de conserver les taux suivants, pour l'année 2008 :

	Base	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	5 471 000,00 €	16,10%	880 831,00 €
Taxe sur le foncier bâti	3 867 108,00 €	27,24%	1 053 400,22 €
Taxe sur le foncier non bâti	58 467,00 €	60,68%	35 477,78 €
<i>Total</i>			1 969 708,99 €

Pour Rappel

Produit attendu 2007 1 869 820,00 €

Produit réalisé 2007 1 926 555,00 €

DELIBERE

La Commission des Finances réunie le 14 avril 2008 ayant donné un avis favorable,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition de l'année 2008 pour les taxes directes locales.

Question n° 7-a**COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2008**

Le budget principal de la Commune s'équilibre dans sa globalité à : **8 449 000,11 Euros**.

➤ La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre à **4 523 272,47 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* Chapitre 011 – Charges à caractère général	855 476,08 Euros
60 - Achats et variation des stocks (412 155,02 Euros)	
61 - Services extérieurs (218 221,06 Euros)	
62 - Autres services extérieurs (205 000,00 Euros)	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés (20 100,00 Euros)	
* 012 - Charges de personnel	1 702 211,39 Euros
* 014 - Impôts et taxes	218 868,18 Euros
* 65 - Autres charges de gestion courante	401 784,78 Euros
* 66 - Charges financières	311 481,22 Euros
* 67 - Charges exceptionnelles	650,00 Euros
* 042 - Opérations d'ordre de transferts	126 565,21 Euros
* 022 - Dépenses imprévues	0,00 Euros
* 023 - Virement à la section d'investissement	906 235,61 Euros

RECETTES

* Chapitre 013 : Atténuations de charges	20 000,00 Euros
64 – Rembt Charges de personnel (20 000,00 Euros)	
* 70 - Produits des services du domaine	157 200,00 Euros
* 042 - Opérations d'ordre de transferts	150 000,00 Euros
* 73 - Impôts et taxes	2 064 479,00 Euros
* 74 - Dotations, subventions, participations	1 577 566,07 Euros
* 75 - Autres produits de gestion courante	80 000,00 Euros
* 77 - Produits exceptionnels	58 834,00 Euros
* 002 - Excédent de fonctionnement reporté	415 193,40 Euros

➤ La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à **3 925 727,64 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* 16 - Emprunts et dettes assimilées	75 555,83 Euros
* 20 - Immobilisations incorporelles	39 300,00 Euros
* 21 - Immobilisations corporelles	273 470,00 Euros
* 23 - Immobilisations en cours	2 416 122,00 Euros
* 001 - Déficit d'investissement reporté	672 957,43 Euros
* 020 – Dépenses imprévues	298 322,38 Euros
* 040 - Opérations d'ordre de transfert	150 000,00 Euros

RECETTES

* 024 - Produits des cessions	1 175 580,00 Euros
* 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 145 430,54 Euros
* 13 - Subventions d'investissement	571 916,28 Euros
* 040 - Opérations d'ordre de transferts	126 565,21 Euros
* 021 - Virement de la section de fonctionnement	906 235,61 Euros

DELIBERE

La Commission des Finances réunie le 14 avril 2008 ayant donné un avis favorable,
Après délibération, le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 5 abstentions, adopte le budget primitif de la commune pour l'année 2008.

Question n° 7-b**ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2008**

Le budget de l'Assainissement s'équilibre dans sa globalité à : **1 259 300,24 Euros**.

➤ La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre à **684 231,22 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* Chapitre 011 – Charges à caractère général	276 400,00 Euros
60 - Achats et variation des stocks (14 000,00 Euros)	
61 - Services extérieurs (81 000,00 Euros)	
62 - Autres services extérieurs (153 400,00 Euros)	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés (28 000,00 Euros)	
* Chapitre 012 - Charges de personnel	27 108,40 Euros
* 65 - Autres charges de gestion courante	3 000,00 Euros
* 66 - Charges financières	35 966,62 Euros
* 67 - Charges exceptionnelles	500,00 Euros
* 68 - Dotations aux amortissements	154 871,78 Euros
* 022 - Dépenses imprévues	46 384,42 Euros
* 023 - Virement à la section d'investissement	140 000,00 Euros

RECETTES

* 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	445 000,00 Euros
* 77 - Produits exceptionnels	62 674,11 Euros
* 002 - Excédents antérieurs reportés	176 557,11 Euros

➤ La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à **575 069,02 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* 13 - Subventions d'investissement	62 674,11 Euros
* 16 - Emprunts et dettes assimilées	86 210,33 Euros
* 21 - Immobilisations corporelles	15 000,00 Euros
* 23 - Immobilisations en cours	321 184,58 Euros
* 020 - Dépenses imprévues	90 000,00 Euros

RECETTES

* 10 - Apports, dotations et réserves	99 000,00 Euros
* 13 - Subventions d'investissement	124 595,02 Euros
* 28 - Amortissements des immobilisations	154 871,78 Euros
* 001 - Excédent d'investissement reporté	56 602,22 Euros
* 021 - Virement de la section de fonctionnement	140 000,00 Euros

DELIBERE

La Commission des Finances réunie le 14 avril 2008 ayant donné un avis favorable,
Après délibération, le Conseil Municipal, par 24 voix POUR et 3 abstentions, adopte le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2008.

Question n° 7-c**CAMPING - BUDGET PRIMITIF 2008**

Le budget du Camping s'équilibre dans sa globalité à : **247 828,40 Euros**.

➤ La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre à **171 098,03 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* Chapitre 011 : Charges à caractère général	100 327,00 Euros
60 - Achats et variation des stocks (45 050,00 Euros)	
61 - Services extérieurs (32 227,00 Euros)	
62 - Autres services extérieurs (22 550,00 Euros)	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés (500,00 Euros)	
* 012 - Charges de personnel	41 345,95 Euros
* 65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 Euros
* 66 - Charges financières	8 775,14 Euros
* 67 - Charges exceptionnelles	100,00 Euros
* 042 - Opérations d'ordre de transfert	13 026,97 Euros
* 023 - Virement à la section d'investissement	6 522,97 Euros

RECETTES

* 70 - Produits des services du domaine	129 500,00 Euros
* 74 - Dotations, subventions et participations	160,00 Euros
* 75 - Autres produits de gestion courante	180,00 Euros
* 002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 258,03 Euros

➤ La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à **76 730,37 Euros**, à savoir :

DEPENSES

* 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 074,37 Euros
* 21 - Immobilisations corporelles	32 600,00 Euros
* 23 - Immobilisations en cours	43 056,00 Euros

RECETTES

* 10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 Euros
* 13 - Subventions d'investissement	7 000,00 Euros
* 16 - Emprunts et dettes assimilées	21 933,00 Euros
* 040 - Opérations d'ordre de transferts	13 026,97 Euros
* 021 - Virement de la section de fonctionnement	6 522,97 Euros
* 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 247,43 Euros

DELIBERE

La Commission des Finances réunie le 14 avril 2008 ayant donné un avis favorable,
Après délibération, le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 5 abstentions, adopte le budget primitif du camping pour l'année 2008.

Question n° 7-d

DEVELOPPEMENT URBAIN - BUDGET PRIMITIF 2008

DEPENSES

RECETTES

Opération Terrasses de la mer

Opération Terrasses de la mer			
Chapitre 011 :			
Charges à caractère général			
605 - Travaux			
- Terrassement - Voirie	800,00 €		
- Réseaux souples	0,00		
6045- Maîtrise d'oeuvre	514,60 €		

Opération Kerberenne			
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		Chapitre 70 : Produits des services du domaine	
Reversement à la commune	1 175 580,00 €	7015- vente de terrains	1 247 000,00 €
Opérations générales			
Déficit de fonctionnement reporté	70 105,40 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	1 247 000,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	1 247 000,00 €

DELIBERE

La Commission des Finances réunie le 14 avril 2008 ayant donné un avis favorable,
Après délibération, le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 5 abstentions, adopte le budget primitif du Développement Urbain pour l'année 2008.

Question n° 8

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE LA TRIBUNE D'HONNEUR

EXPOSE

Par arrêté municipal en date du 28 mars 2008, Mr le Maire a interdit l'accès à la tribune du stade d'honneur au public pour des raisons de sécurité.

Une étude pour la réhabilitation de cet équipement va être rapidement menée.

Mr Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour engager toutes les démarches afin d'obtenir un maximum de subventions.

DELIBERE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr Le Maire à engager toutes les démarches afin d'obtenir un maximum de subventions pour la réhabilitation de la tribune d'honneur du stade.

EMPLOI

Question n° 9

EREF – Convention P.L.I.E.

EXPOSE

Dans le cadre de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 et de la nouvelle programmation européenne (2007 – 2013), Cap l'Orient avec l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Général du Morbihan et la Communauté de Communes Bellevue Blavet Océan, a décidé de poursuivre la mise en œuvre du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, pour la période 2008 – 2013.

La mise en œuvre de ce Plan a pour ambition de combattre le chômage des personnes éloignées du monde du travail, en s'appuyant sur l'expérience acquise par les partenaires locaux de la formation et de l'insertion, et en apportant une plus-value technique et financière à leur action sur cet objectif.

L'Espace Rural Emploi Formation de Gâvres, Locmiquélic, Port-Louis et Riantec a pour objectif d'accueillir toutes les personnes résidant sur ces communes, à la recherche d'un emploi ou d'une formation. L'action de l'EREF est fondée sur le besoin d'assurer un accueil de proximité, un accompagnement soutenu des usagers en démarche d'insertion professionnelle. Sa mission s'inscrit dans un travail de partenariat avec l'ensemble des institutions et des organismes compétents sur les questions d'emploi et de formation. L'EREF est mobilisé principalement sur le placement des demandeurs d'emploi, notamment dans les filières en tension du Pays de Lorient.

A ce titre, l'Espace Rural Emploi Formation de Gâvres, Locmiquélic, Port Louis et Riantec, piloté par la commune de Riantec, a présenté sa candidature en décembre 2007 dans le cadre de l'appel à proposition d'actions pour l'année 2008.

Le 7 janvier 2008, le comité de pilotage, instance de décision du PLIE, a retenu la candidature de l'EREF. L'action présentée par l'EREF a pour objectif d'intégrer 22 demandeurs d'emploi dont 12 femmes. Il s'agit d'assurer un accompagnement permanent des bénéficiaires dans la totalité du parcours d'insertion: accueil du bénéficiaire, définition de son projet professionnel, structuration des démarches, mise en relation et suivi avec les entreprises, positionnement sur diverses actions adaptées au profit du bénéficiaire (EMT).

Un contrat d'accompagnement signé avec chaque bénéficiaire formalise ces différentes étapes.

Le coût prévisionnel de cette action a été évalué à 12 336 euros.

La participation prévisionnelle du Fond Social Européen (F.S.E.) s'élève à un montant maximal de 9 660 euros, dans le cadre du suivi des 22 bénéficiaires.

DELIBERE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention « accompagnement individualisé, Placement et Maintien à l'emploi – Ville de Riantec (EREF) » pour l'année civile 2008.

QUESTIONS DIVERSES DE LA LISTE « Bien Vivre à Riantec »

1/ Zone de loisirs du Petit Branroch :

M. Le Maire informe que cette zone est classée actuellement en « parc de loisirs » mais depuis de nombreuses années les propriétaires ont réalisé divers travaux, dont une station de lagunage pour le traitement de leurs eaux usées, et y vivent maintenant à l'année. Il y a donc lieu de modifier le classement de cette zone et la municipalité actuelle n'y est pas opposée. Des contacts ont été pris avec les Services de l'Etat pour savoir quelles sont les procédures à suivre pour effectuer cette modification.

2/ Durée de validité des tickets de bus :

La durée de validité actuelle des tickets de bus est d'1 heure, ce qui est trop juste pour les habitants de ce côté de la rade qui doivent emprunter d'abord un bus puis le bateau-bus pour se rendre sur Lorient. La municipalité actuelle a prévu de demander une augmentation de cette durée d' 1/2 h , voire d' 1 h, dans un souci d'égalité avec les autres communes de Cap L'Orient. A ce jour, la nouvelle Commission « Transports » de Cap L'orient n'a pas été nommée et n'a donc pas encore été saisie de ce dossier.

Fait et délibéré le 15 avril 2008
Affiché le 17 avril 2008

Pour extrait conforme
Le Maire,